



AVIS n° 05/2022
du 24 mars 2022 concernant le projet de délibération
approuvant l'avenant n°2 à la convention du 28
décembre 1989 relative au fonctionnement de
l'institut Pasteur en Nouvelle-Calédonie

Le président :

M. Jean SAUSSAY

Le rapporteur de séance :

M. Jean-Louis LAVAL

Dossier suivi par :

Dr. Amélie-Anne FLAGEL, chargée
d'études juridiques, et Mmes
Véronique NICOLI et Laetitia
MORVILLE, secrétaires.

Conformément aux textes régissant le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE-NC), ce dernier a été saisi par lettre en date du 23 février 2022 par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'un projet de délibération approuvant l'avenant n°2 à la convention du 28 décembre 1989 relative au fonctionnement de l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, selon la procédure normale.

La commission de la santé et de la protection sociale, en charge du dossier, a auditionné les représentantes et représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les services et les actrices et acteurs concernés par ce sujet (cf. document annexe).

L'ensemble des contributions a apporté un précieux concours aux travaux du CESE-NC dont les conclusions vous sont présentées dans l'avis ci-après.

Avis n° 05/2022

I – PRÉSENTATION DE LA SAISINE

En 2016, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'ensemble des activités de laboratoires de biologie médicale et d'hygiène-environnement, de l'Institut Pasteur au CHT¹. Par conséquent, les missions de ce dernier ont dû être repensées, particulièrement celles de santé publique, en partenariat avec la DASS-NC ou pour les projets internationaux comme la création d'une plateforme de biologie moléculaire au sein de l'Université bilingue du Vanuatu.

Ces modifications sont intervenues lors de la modification par l'avenant n°1. L'avenant n°2, aujourd'hui soumis à étude, modifie légèrement les nouveautés apportées par l'avenant n°1, notamment par l'ajout de l'Université de la Nouvelle-Calédonie dans le Comité de coordination.

Tel est l'objet de la présente saisine soumise à l'avis du conseil économique, social et environnemental selon la **procédure normale**.

¹ Centre Hospitalier Territorial

II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU CESE-NC

A l'occasion des auditions, la commission a pu saluer le rôle majeur mené par l'institut Pasteur en Nouvelle-Calédonie, que ce soit en tant qu'institut de recherche scientifique autonome, en soutien des activités menées par la DASS-NC ou pour l'intégration des étudiants calédoniens.

L'institut Pasteur a souligné son intérêt majeur pour la signature de cet avenant et la commission ne peut que constater que les auditionnés sont unanimes sur ce point.

A ce titre, la commission n'exprime aucune observation particulière et ne formule aucune proposition susceptible d'apporter une modification au texte présenté, soulignant ainsi le travail réalisé.

III – CONCLUSION DE L'AVIS N°05/2022

Le CESE-NC encourage le législateur à engager un dispositif de mise en place de l'amélioration de l'action publique. Il invite à ce que soit systématiquement inclus dans les projets de texte un article prévoyant l'évaluation des critères suivants:

- efficacité,
- efficience,
- cohérence,
- pertinence,
- utilité,
- coût.

Ces critères sont nécessaires pour estimer si la politique publique apporte les résultats souhaités lors de sa mise en place. Ce processus s'inscrit également dans un objectif de transparence et de bonne gestion des deniers publics, piliers d'une démocratie moderne.

L'avis de la commission a été adopté à la majorité des membres présents et représentés par **7 voix « favorable »**, **0 voix « défavorable »** et **0 « réservé »**.

Suite aux observations de la commission et aux débats menés en séance plénière, le CESE-NC émet un ***avis favorable*** à l'unanimité sur le projet de délibération approuvant l'avenant n°2 à la convention du 28 décembre 1989 relative au fonctionnement de l'institut Pasteur en Nouvelle-Calédonie.

L'avis a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés par **32 voix « favorable »**.

LE SECRÉTAIRE



Gaston POIROI

LE PRÉSIDENT



Jean-Louis d'ANGLEBERMES

Annexe : RAPPORT N°05/2022

- Nombre de réunions en commission : 2
- Adoption en commission : 15/03/2022
- Adoption en bureau: 21/03/2022

Invités auditionnés (3):

- M. Marcel UNË, chef de cabinet de M.FOREST,
- M. Arnaud CANNET, chargé de mission à la DASS-NC,
- M. Marc JOUAN, directeur de l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie

Observations par écrit (0):

Invités n'ayant pu participer ou envoyer des observations par écrit (0):

Au titre de la commission du CESE :

Ont participé aux travaux : madame Eliette COGNARD; messieurs Pierre BOIGUIVIE, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, André ITREMA, Jean-Pierre KABAR, Richard KALOI, Jean-Louis LAVAL, Gaston POIROI et Jean SAUSSAY.

Étaient présents et représentés lors du vote : mesdames Eliette COGNARD; messieurs André ITREMA, Jean-Pierre KABAR, Jean-Louis LAVAL, Gaston POIROI, Jean SAUSSAY et Lionel WORETH (procuration à monsieur POIROI) .

Étaient absents lors du vote : Madame Corinne QUINTY; messieurs Pierre BOIGUIVIE, Jean-Marc BURETTE, Richard KALOI et Lionel WORETH.